

Deux grands ducs saisis à Liège : ils étaient tout le temps attachés aux pattes

Mardi, à la demande de Christine Defraigne, le vétérinaire communal de Liège a procédé à la saisie de deux grands ducs chez un particulier. Les animaux étaient sans cesse attachés aux pattes, sans possibilité de voler. Nocturnes, ils n'avaient également aucun abri pour se cacher de la lumière du jour.

Le bien-être animal n'est pas que l'affaire des chiens et des chats. La saisie opérée par le vétérinaire communal, ce mardi à Liège, à la demande de Christine Defraigne, en est encore un exemple. Deux grands ducs – un Européen et un Africain – ont été retirés à leur propriétaire. L'histoire part en réalité d'une « simple » fugue. Il y a quelques semaines, un homme aperçoit un grand duc sur les hau-

teurs de Liège. Le rapace est confié à « Action Rapaces », un refuge de Flémalle. L'animal est bague et, in fine, rendu à son propriétaire.

Mais l'alerte est donnée, car une suspicion de négligence plane dans l'air...

Et en effet, sur place, Philippe Schutters va découvrir que le grand duc et son congénère ne sont pas détenus dans des conditions adéquates. « Les grands ducs sont des rapaces nocturnes, mais ce mon-

sieur les détenait comme des animaux diurnes », explique le vétérinaire. « C'est un peu comme si

vous dormiez avec un spot sur la tête pendant toute la nuit ! En plus d'un abri où se protéger de la lumière, ils ont aussi besoin d'une volière pour... voler tout simplement. Ici, ils avaient juste un tipi sur lequel ils

étaient tout le temps attachés. » Et c'est là que réside l'autre grief à l'encontre du propriétaire. Les

deux rapaces étaient reliés à ce tipi par une attache. Ils ne pouvaient pas voler et restaient prostrés sur leur perchoir ! « Ils essayaient en sautant sur place. C'est d'ailleurs comme ça que l'un d'eux a pris la fuite, en brisant son lien. Les rapaces doivent pouvoir bénéficier d'une volière de quatre mètres, sur trois mètres, sur deux mètres. Ici, vu la configuration du jardin du propriétaire, très petit, ce n'était tout simplement pas possible. De plus, il n'avait pas de permis de classe 2, document obligatoire pour détenir un grand duc. »

Les rapaces ont donc été saisis et placés au refuge Action Rapaces de Flémalle, où ils recevront les soins adéquats. ●

ALLISON MAZZOCATO

Les rapaces ont donc été saisis ce mardi et placés au refuge Action Rapaces de Flémalle, où ils recevront les soins adéquats



Le grand duc européen. © Action Rapaces



Le grand duc africain. © Action Rapaces